

# la CHAPELLE sur CHEZY

L  
A  
P  
E  
T  
I  
T  
E  
G  
A  
Z  
E  
T  
T  
E  
E  
S  
T  
I  
V  
A  
L  
E



Edition été 2023



## **La Mairie**

1, rue Principale 02570 La Chapelle sur Chézy

Téléphone : 03.23.82.85.57

Adresse internet : [mairie.lachapellesurchezy@orange.fr](mailto:mairie.lachapellesurchezy@orange.fr)

## **Permanences secrétariat M Julien BALICOT**

### **Mercredi**

De 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures

### **Vendredi**

De 14 heures à 17 heures

## **Les permanences du Maire Mme Patricia LOISEAU**

### **Mercredi**

De 14 heures à 19 heures

### **Vendredi**

De 16 heures à 17 heures

**Samedi sur rendez-vous tél : 06.78.26.34.46**



# RAPPEL Informations communales

## ECLAIRAGE PUBLIC

Dans notre commune l'éclairage public fonctionne de 6 heures du matin jusqu'à la clarté et le soir du coucher du soleil jusqu'à 22 heures.

Si vous constatez que des lampes ne fonctionnent plus, vous pouvez le signaler à la mairie, car ces prestations sont incluses au contrat de maintenance confié à l'USEDA



### **Les feux de déchets verts sont strictement interdits**

compte tenu de l'existence de la déchetterie à Charly sur Marne.

**Une tolérance** pourra être accordée pour brûler les **déchets végétaux secs** pendant la période **de novembre à mars inclus, à condition que le bien-être de chacun soit respecté et qu'aucune plainte pour nuisances n'ait été de nouveau formulée.**

### **BRUITS ET NUISANCES DU VOISINAGE:**

Par arrêté préfectoral en date du 19 avril 2016, le Préfet de l'Aisne a précisé la Réglementation applicable en matière de bruits de voisinage.

Les travaux de bricolage ou de jardinage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques) ne peuvent être effectués que :

**Jours ouvrables : de 9h00 à 12h et de 14h00 à 19h00**

**Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h30**

**Dimanche et jours fériés : de 10h à 12h**



### **Aire de repos**

Des bancs sont situés à différents endroits de la commune afin de s'y reposer, un banc à la Grande Mare en face du lavoir, un autre banc est situé sous le tilleul près de la mare des Caquetons (route de la fontaine Lebeau), un sous le tilleul au monument aux morts et le dernier près de la mare à côté du saule pleureur

**Merci de respecter  
ces lieux mis à votre disposition,  
nous avons la chance  
qu'ils soient adaptés à nos besoins...  
ce n'est pas toujours le cas...**

**Il est fait appel au civisme de chaque personne pour le respect du voisinage.**



# TRAVAUX

## VOUS AVEZ UN PROJET D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ?

vous pouvez vous renseigner auprès de :

Des subventions, primes, prêts peuvent être mobilisés...  
Une information complète sur l'habitat et la maîtrise de l'énergie.



SOLIHA AISNE

32 rue Marcelin Berthelot

02003 LAON CEDEX

Tél : 03.23.26.73.50

Email : [contact.aisne@solihha.fr](mailto:contact.aisne@solihha.fr)

Permanence HABITAT à CHARLY sur MARNE

Mairie de 9 heures 15 à 10 heures 15

Le 1er vendredi de chaque mois

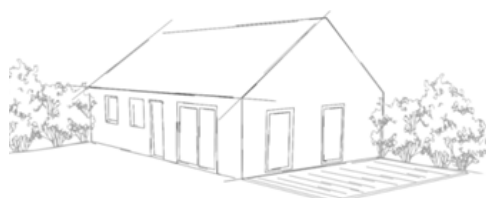
NOUVELLES DISPOSITIONS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022

## DEPOSEZ ET SUIVEZ EN LIGNE

vos demandes d'urbanisme :

permis de construire, déclaration préalable, certificats d'urbanisme

+ simple  
+ rapide  
+ pratique



Connectez-vous  
à l'adresse :  
<https://sve.sirap.fr/>

### Comment déposer en ligne ?

Rendez-vous sur le lien <https://sve.sirap.fr/> Choisissez la commune concernée par votre projet, Créez un compte et laissez-vous guider !



1

Je me renseigne sur la faisabilité de mon projet et les démarches à accomplir, à la Mairie et sur [geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://geoportail-urbanisme.gouv.fr)

2

Je me rends sur l'adresse <https://sve.sirap.fr/> je sélectionne la commune concernée par le projet et je crée un compte

3

Je choisis et complète le formulaire, je fournis les plans et je valide mon dossier en ligne

4

Je suis en ligne le traitement de ma demande et je télécharge la décision

### Les avantages du dépôt en ligne :

**Un service accessible à tout moment et où que vous soyez.**

**Un gain de temps :** plus besoin d'imprimer les dossiers en de multiples exemplaires et de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé,

**Des échanges facilités** avec l'administration,

**Un suivi de l'état d'avancement de votre dossier, en temps réel.**

### Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation !

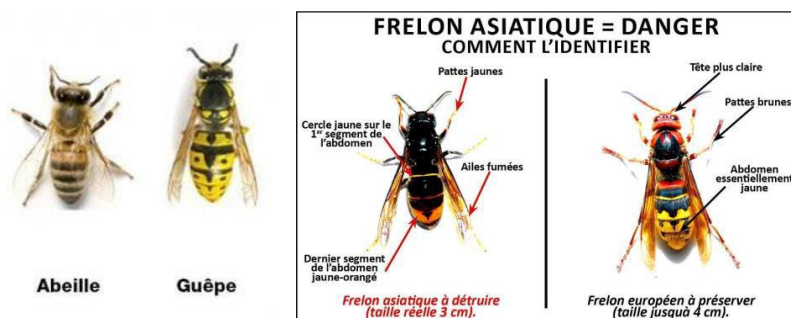
Pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il sera toujours possible de déposer en format papier le dossier en Mairie ou de l'adresser par courrier.

Le dépôt sous format papier reste possible. La Mairie continue de vous accueillir pour vous renseigner sur vos projets et recevoir vos demandes.

# Informations communales

## INFORMATION PREVENTION : LE FRELON ASIATIQUE

### Comment le reconnaître



Alors que les frelons européens ressemblent à de grosses guêpes jaunes, le frelon asiatique est plus foncé, orangé et noir, et de gabarit intermédiaire entre la guêpe et le frelon européen. Ses pattes sont jaunes.

### Où trouve-t-on son nid ? Comment évolue-t-il ?

De mars à mai, les fondatrices commencent la construction de nids primaires, le plus souvent dans des lieux abrités : **cabanes de jardin, tas de bois, combles, garages, regards, haies, vieux cartons, niches, poulaillers, serres...**

**Au début, le nid a la taille d'une orange, puis atteint celle d'un ballon de foot dans le courant du printemps.** Il est de couleur blanc crème à jaune, il est formé de plusieurs enveloppes.

**Il faut absolument signaler et détruire ces nids primaires, car la colonie va ensuite développer plusieurs nids secondaires à proximité** (dans les arbres, mais aussi dans les haies, les hangars, et parfois à même le sol ou dans les fossés, etc.).



### Que faire en présence d'un nid ?

**Les nids peuvent être extrêmement dangereux pour les humains :** une colonie peut compter jusqu'à 5000 frelons, et représente donc un **risque de piqûres multiples**. N'approchez pas à moins de 5m du nid

Si vous repérez un nid, ou en cas de suspicion, **appelez le référent frelons asiatiques le plus proche**. Il viendra confirmer qu'il s'agit bien de frelons asiatiques, et pourra déclencher la destruction par les pompiers. Ces interventions ne vous seront pas facturées, que le nid se situe sur la voie publique, ou sur un terrain privé, grâce au dispositif en place dans le département de l'Aisne.



Liste des Référents 02 et infos sur site web du **SYNDICAT APICOLE DU SUD DE L' AISNE**

Référent frelons asiatiques de votre secteur :

Charly sur Marne > Jérôme JEAUNAUX 06 79 34 33 42

Chézy sur Marne > Jean-Louis SUBERVILLE 06 77 81 70 65

Montfaucon > Jean-Luc VALLEE 03 23 83 67 10

Montmirail > Eric POTART 07 67 58 24 17

# PIÈGER LES FRELONS ASIATIQUES

## Période de piégeage :

- de **mi-février environ au 1er mai** (dès que les températures diurnes atteignent les 13°C), **on peut piéger les fondatrices**, et ainsi éviter le développement de plusieurs nids secondaires. Installez les pièges à proximité des anciens nids, d'un nouveau nid (nid primaire repéré dans un abri de jardin par exemple), ou sur le passage des frelons asiatiques (de l'année en cours et de l'année précédente).
- **du 1er mai aux premières gelées sérieuses**, on peut réduire le nombre de frelons en activité en installant ce piège sur le passage des frelons.

**Temps de réalisation** : 5min / piège

## Matériel pour 1 piège :

2 bouteilles en plastiques (de préférence droites et pas trop rigides), un couteau, une paire de ciseaux, du fil de fer, une pince coupante, des mèches de 2, 4 et 6mm, des gants pour se protéger de la chaleur, du scotch.



**Laissez les bouchons en place pour protéger les pièges de la pluie.** Enlevez les étiquettes sur les 2 bouteilles.

## Préparation de la bouteille n°1 :

Entrée du piège : Pratiquez une ouverture de 10mm en forme de croix dans le tiers supérieur de la bouteille. Recourbez les languettes vers l'intérieur. Chauffez bien l'extrémité de la mèche de 2mm sur une flamme. Utilisez des gants.

Puis percez le fond de la bouteille avec la mèche de 2mm (4 à 5 trous), pour que l'appât descende dans le double fond + 2 trous vers le bouchon pour passer votre fil de fer.

Après avoir chauffé les mèches, faites au moins 5 trous de 4mm et 5 de **6mm** (diamètre abeilles), dans les deux tiers supérieurs de la bouteille. Ce seront les **sorties pour les insectes** que nous ne souhaitons pas retenir.

Passez le fil de fer dans les 2 trous que vous avez prévu près du bouchon (gardez de la longueur pour attacher plus facilement votre piège).



## Préparation de la 2ème bouteille :

Coupez la bouteille à 1/3 du bas pour récupérer le fond. Emboitez ce double fond sur la bouteille n°1.

Scotchez bien à cheval sur les 2 bouteilles.

Il est important de garder les frelons en vie dans le piège tant que celui-ci est en place, car les frelons émettent des signaux chimiques qui attirent les autres frelons. Le double fond permet de leur éviter la noyade, et de protéger l'appât de la pluie.



**Appâts** : utilisez un liquide très sucré (grenadine ou jus de pomme) avec minimum 1/3 d'alcool pour repousser les abeilles et les guêpes (bière brune, vin blanc ou autre). Une petite quantité est suffisante pour le modèle de piège que nous vous proposons.

Évitez les protéines qui ne se conserveront pas, et n'utilisez pas de miel.



Tenir la bouteille bien droite, la remplir par le bouchon (refermez-le ensuite), et faites descendre l'appât dans le double fond.

Attachez le piège à une branche basse, accessible à un adulte. Ce modèle de piège ne doit pas être réutilisé. Pour retirer les pièges : n'ouvrez pas la bouteille, plongez-la plusieurs minutes dans un seau d'eau pour noyer les frelons. Gardez vos distances avec les frelons asiatiques.



# La SALLE DU FOYER RURAL

## **Règlement intérieur :**

Le fonctionnement de la Salle est géré par la Commune.

La salle est mise gratuitement à la disposition des associations de la commune qui seront prioritaires.

Toute personne ou association qui utilisera la salle devra la rendre en parfait état de propreté.

Les anomalies ou détériorations éventuelles devront être signalées au responsable de la salle ou à la mairie.

la réservation :

Elle s'effectue auprès du secrétaire de mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat (voir page 5).

La location ne peut s'effectuer que par des personnes majeures.

Elle peut accueillir jusqu'à 80 personnes.

***La mairie vous remercie de bien vouloir veiller à ce qu'il n'y ait aucune nuisance à l'extérieur.***

***Pour les habitants de la commune la location est limitée à deux fois par foyer et par an au tarif préférentiel communal***



## **La location :**

La location s'effectue dans les conditions suivantes :

**Une caution de 1000 € (pour les dommages éventuels) et une attestation d'assurance responsabilité civile sont nécessaires pour la validation de la réservation.**

**Le montant de la location sera payable dès réception de l'avis de règlement envoyé par le SGC (trésorerie de Château-Thierry)**

## **Montant de la location :**

**Depuis le 01/01/2023**

### **Personne extérieure à la commune**

Week-end **330 €**

Journée **170 €**

Vin d'honneur **120 €**

### **Personne de la commune**

Week-end **180 €**

Journée **120 €**

Vin d'honneur **70 €**

### **Chauffage**

Week-end **50 €**

Journée **35 €**

Vin d'honneur **20 €**



# Que s'est-il passé en début d'année...



**La Chapelle/Chézy**  
l'Association de la Vallée du Dolloir  
& l'Association du Télégraphe Chappe en Champagne  
organisent

**la randonnée de la Chapelloise  
via la tour télégraphe Chappe**




**lundi 1<sup>er</sup> mai 2023**  
Départ : Eglise de La Chapelle sur Chézy  
à 8 heures 45

Vous pouvez venir : à pied, à vélo ou à cheval

Suivi d'un pot de l'amitié  
Informations : Patricia 06.78.26.34.46

Ne pas jeter sur la voie publique



La randonnée de la chapelloise le lundi 1<sup>er</sup> mai 2023 avec ses 60 participants.  
Une très belle matinée.




**VOTRE ESPACE FRANCE SERVICES**

**HORAIRES MODIFIÉS - SEMAINE DU 12 AU 16 JUIN**

**Lundi 12 et Mardi 13 juin** : de 9h à 12h et de 13h15 à 17h,  
**Mercredi 14 juin** : de 13h15 à 18h  
**Jeudi 15 et vendredi 16 juin** : de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h30

*Nous vous remercions de votre compréhension*

Votre Espace France Services vous aide dans vos démarches administratives, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h15 à 17h, au 1 rue des écoles à Nogent l'Artaud.  
Vous pouvez également les joindre par téléphone au 06.40.64.35.64 ou par e-mail : [franceservices@cscharly.fr](mailto:franceservices@cscharly.fr)

## Mairies délivrant carte d'identité

Charly-sur-Marne  
Château-Thierry  
Chézy-sur-Marne  
Chierry  
Essomes-sur-Marne  
Montreuil  
Neuilly-saint-Front

## Entreprises et Entrepreneurs de la commune



**Serrurerie  
Menuiseries  
Miroiterie  
Automatismes**

**PBA**  
Automatismes

Ferronnerie - Forges - Serrurerie  
Formes - Plaquage - menuiserie - Dossiers

06.27.83.42.13  
[pbaautomatismes@gmail.com](mailto:pbaautomatismes@gmail.com)

06.27.83.42.13



**SAS  
LAUNAY**

**RESTAURATION ET EQUIPEMENTS  
DE LUMINAIRES**

**Laure LAUNAY**  
06 88 68 01 87

06.88.68.01.87



**La FORGERETIE**

Entreprise de Claude-Marcelle  
Serrurerie - Plomberie  
Rénovation Gâbles - Murs anciens  
Régulation

12 rue de la Chapelle  
02120 Nogent l'Artaud  
06.09.28.39.32

06.09.28.39.32



**LEGRAND Bruno**

Maçonnerie-rénovation

06.49.57.10.97



[www.lapintefrancaise.fr](http://www.lapintefrancaise.fr)

**Odran Picard**

Fondateur

06.88.08.33.57  
[odranpicard@lapintefrancaise.fr](mailto:odranpicard@lapintefrancaise.fr)

   
@lapintefrancaise

06.88.08.33.57

# Que va-t-il se passer cet été à la Chapelle sur Chézy

24 juin 2023

marché campagnard annuel



La Chapelle/Chézy



Marché campagnard-  
artisanal annuel  
samedi 24 juin 2023  
de 16h à 20h

Fromages, légumes, tisanes, bière, douceurs sucrées,  
miel, safran alimentaire et cosmétiques

Patines sur meubles, poterie, bois tourné, créations artisanales

Pour tout renseignement complémentaire  
Patricia Loiseau 06 78 26 34 46  
ou Mairie 03 23 82 85 57

2 juillet 2023

Journée pêche à la ligne

Le Foyer rural de la Chapelle/Chézy organise

Une journée à la pêche à la truite  
à Talus Saint Prix



Dimanche 2 juillet 2023  
Départ à 8 heures



APPORTEZ  
Votre matériel de pêche  
(1 canne par personne)  
Votre casse croûte  
Barbecue à disposition  
Apéro OFFERT



PARTICIPATION / 10€ par pêcheur  
Partage du poisson à la fin de la journée

Pour tout complément d'information et inscription :  
Frédéric 03.23.82.87.78 - Jean-Jacques 03.23.82.85.04  
Fabien 06.88.45.08.12

PECHE RESERVEE AUX CHAPELLOIS (PLACES LIMITEES)  
Retour inscription avant le 25/06/2023

Nom de famille : .....Nb pêcheurs.....  
Téléphone : .....

IPNS

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

**BROCANTE ANNUELLE**  
**20 août 2023 –**

La traditionnelle  
saucissonnade du 14 juillet



Un rendez-vous incontournable.

Se retrouver ensemble.

Partager le saucisson, le fromage

Échanger sur les attentes de chacun

Passer du temps ensemble avec :

**Les jeux de pétanque**

(réservés aux habitants de la Chapelle sur Chézy),

**chamboule tout, course en sac, tire à la**

**corde, roule ma poule...**

**organisés par nos jeunes élus**

Rendez-vous place de la mairie à 16 heures

**BROCANTE**

Pour toute information complémentaire :

Merci de joindre le bureau

au 03.23.82.87.78 – 03.23.82.85.04

Une information concernant l'organisation  
vous sera adressée cet été





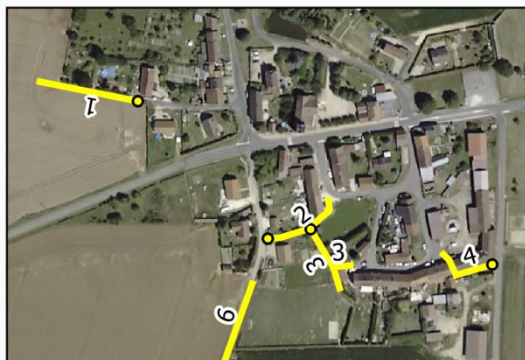
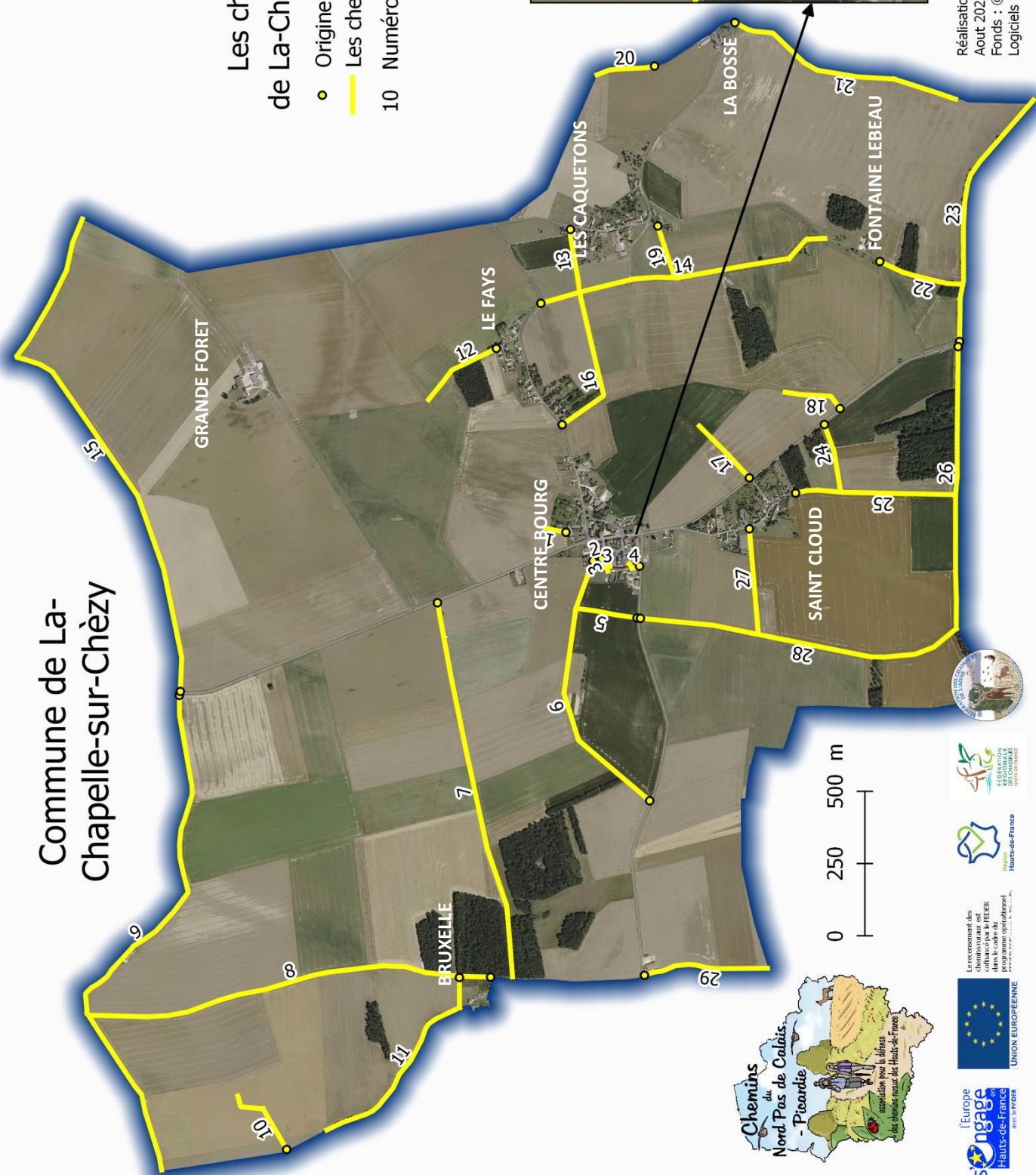
# LES CHEMINS RURAUX DE LA CHAPELLE SUR CHEZY



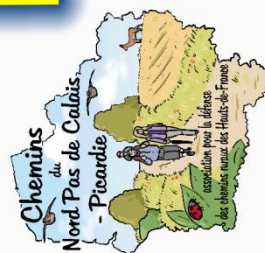
Commune de La-Chapelle-sur-Chèzy

## Les chemins ruraux de La-Chapelle-Sur-Chèzy

- Origine des chemins ruraux
- Les chemins ruraux
- 10 Numéro des chemins



Réalisation : Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie,  
Aout 2020  
Fonds : ©IGN-BDParcellaire®-2012  
Logiciels : QGIS 2.14 ; Projection Lambert 93



Le recensement des chemins ruraux est cofinancé par le FEDER programme opérationnel 2014-2020



# LES CHEMINS RURAUX - LISTE

N° chemin	Section cadastrale	Nom du chemin	Origine	Destination	Longueur en m
1	B2	Chemin rural dit de la Cave	Rue de la Cave	Parcelle YB 107	71,87
2	A8	Chemin rural dit Ruelle de la Grande Mare	Rue de la Pomme-Roi	Rue de la Grande Mare	57,82
3	A8	Chemin rural dit Ruelle des Canaux	Chemin rural dit Ruelle de la Grande Mare	Parcelle A8 720	59,88
4	A8	Chemin rural dit de la Rue du Fort	Route départementale n°862	Rue du Fort	44,72
5	A8	Chemin rural dit du Clos des Boeufs 1	Route départementale n°862	Chemin de remembrement dit du Prés des Fontaines et des Aulnes Drouin	206,32
6	ZC	Chemin de remembrement dit du Pré des Fontaines et des Aulnes Drouin	Route départementale n°862	Rue de la Pomme-Roi	931,31
7	ZC	Chemin rural n°3 de Bruxelles à la Chapelle	Route départementale n°15	Chemin rural de Chezy-sur-Marne dit de Provins	1 324,62
8	ZC	Chemin rural de Chezy-sur-Marne dit de Provins	Chemin de Bruxelles (V.C)	Chemin rural d'Essises à Nogent-l'Artaud	1 411,73
9	ZB	Chemin rural d'Essises à Nogent-l'Artaud	Route départementale n°15	Commune de NOGENT-L'ARTAUD	1 877,41
10	ZA	Chemin rural n°1 dit du Buisson (n'existe plus)	Chemin rural de Bruxelles au Crochet	Parcelle ZA 1	279,13
11	ZA	Chemin rural de Bruxelles au Crochet	Chemin rural de Chezy-sur-Marne dit de Provins	Commune de NOGENT-L'ARTAUD	760,22
12	YB	Chemin rural de Chezy-sur-Marne à la Fontaine Lebeau	Rue du Bois Carré	Parcelle B1 740	301,74
13	YB	Chemin rural dit du Mineur	Rue des Caquetons	Chemin rural de la Chapelle-sur-Chézy à la Fontaine Lebeau	213,98
14	YB	Chemin rural de la Chapelle-sur-Chézy à la Fontaine Lebeau	Route d'Essises	Voie communale n°4 des Caquetons, Viels Maisons	1 030,19
15	YA	Chemin rural de Nogent-l'Artaud à Essises	Route départementale n°15	Commune de ESSISES	1 892,34
16	YC	Chemin rural dit de la Messe	Route d'Essises	Chemin rural de la Chapelle-sur-Chézy à la Fontaine Lebeau	538,06
17	YC	Chemin rural dit des Prés de l'Eglise	Route départementale n°15	Parcelle YC 80	249,41
18	YC	Chemin rural dit du Bois de la Taille (loué)	Route départementale n°15	Parcelle YC 35	212,22
19	YD	Chemin rural n°13 de la Chapelle à la Bosse	Voie communale n°4 des Caquetons à Viels-Maisons	Chemin rural de la Chapelle-sur-Chézy à la Fontaine Lebeau	183,02
20	YD	Chemin rural de la Bosse au Fayet	Voie communale n°5 de la Bosse au Fayet	Commune de MONTFAUCON	203,17
21	YD	Chemin rural n°17 dit de la Simonerie	Voie communale n°3 des Caquetons à la Bosse	Commune de MONTFAUCON	832,05
22	YD	Chemin rural dit du Grand Gain	Voie communale n°4 des Caquetons à Viels-Maisons	Chemin rural de Nogent-l'Artaud à Montmirail	292,23
23	YD	Chemin rural de Nogent-l'Artaud à Montmirail	Route départementale n°15	Commune de VIELS-MAISONS	919,38
24	ZD	Chemin rural dit du Clos d'en Haut	Route départementale n°15	Chemin rural dit du Clos du Gendarme	236,30
25	ZD	Chemin rural dit du Clos du Gendarme	Chemin de St-Cloud (V.C)	Chemin rural dit du Clos d'en Bas	549,60
26	ZD	Chemin rural dit du Clos d'en Bas	Route départementale n°15	Chemin rural dit du Clos des Boeufs 2	976,78
27	ZD	Chemin de remembrement dit des Houssieux	Chemin de St-Cloud (V.C)	Chemin rural dit du Clos des Boeufs 2	361,95
28	ZD	Chemin rural dit du Clos des Boeufs 2	Route départementale n°862	Chemin rural dit du Clos d'en Bas	1 133,38
29	ZE	Chemin rural de Provins à Chezy-sur-Marne	Route départementale n°862	Commune de NOGENT-L'ARTAUD	432,95
				Total général	17 583,78